

Seul le texte prononcé fait foi

Brigitte Häberli-Koller, conseillère aux États le centre, TG

Je suis également ravie de vous souhaiter la bienvenue en cette occasion et je tiens à vous exprimer ma gratitude pour avoir accepté notre invitation.

Avec l'AVS-21, le financement de l'AVS a pu être assuré en 2022 pour les dix prochaines années grâce à l'engagement important du Parlement. Pour y parvenir, il fallait à la fois aligner l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes et augmenter la TVA.

Pour que cette réforme de l'AVS, attendue depuis longtemps, obtienne finalement une courte majorité du peuple et des cantons, il a fallu faire plusieurs tentatives au cours des 20 dernières années et fournir un important travail de persuasion. Nous sommes heureux qu'un compromis susceptible de réunir une majorité ait finalement été trouvé en 2022, garantissant ainsi le financement de l'AVS à moyen terme.

Malgré la réforme, l'AVS se trouve aujourd'hui dans une situation financière tendue. D'ici 2033, les dépenses dépasseront les recettes de plus de 3 milliards de francs pour des raisons démographiques. C'est pourquoi le Parlement a chargé le Conseil fédéral de présenter, d'ici au 31 décembre 2026, un projet visant à poursuivre le financement et la stabilisation de l'AVS pour la période 2030-2040.

Une 13e rente AVS, qui augmenterait les rentes de tous les bénéficiaires selon le principe de l'arrosoir, aggraverait désormais considérablement la situation financière de l'AVS. Les acquis de l'AVS-21 seraient réduits à néant et représenteraient des charges supplémentaires de 5 milliards de francs par an pour l'AVS. L'AVS serait ainsi déficitaire sur tout le territoire dès la première année d'introduction de l'initiative. Par négligence, les auteurs de la 13e rente AVS ne donnent aucune réponse sur la manière de couvrir cette charge financière supplémentaire.

Par la force des choses, les actifs et les consommateurs devraient financer la 13e rente AVS par une hausse des cotisations salariales et une augmentation de la TVA. Ainsi, alors que les retraités fortunés, qui disposent déjà de moyens financiers suffisants, profiteraient également d'une 13e rente AVS, la population active paierait la facture de cette augmentation non ciblée des rentes.

Les coûts de l'initiative nécessiteraient une augmentation de la TVA à un niveau record d'au moins 9,1 pour cent. Cela entraînerait une hausse des prix des produits alimentaires de base, des transports et des loisirs. Pour un ménage moyen, cela coûterait plus de 500 francs par an. Ce sont surtout les jeunes familles et les familles monoparentales qui souffriraient de cette charge financière supplémentaire considérable. Des déductions salariales plus élevées constituent une mainmise directe sur le porte-monnaie de la classe moyenne et entraînent directement une baisse du revenu disponible.

Il est évident que l'augmentation de l'AVS par le biais de la 13e rente AVS selon le principe de l'arrosoir ne constitue pas une solution socialement acceptable.

Pour le Centre, il faut certes adapter les rentes des personnes à bas revenus ou travaillant à temps partiel. Mais cela devrait se faire de manière ciblée et non par le biais de cadeaux de rentes pour tous. Il n'est pas acceptable que des travailleurs dans le besoin financent une 13e rente AVS à de riches retraités. Il faut des solutions durables pour le système de prévoyance afin de garantir aux générations futures une prévoyance vieillesse assurée.